

Document sollicité

**PERMIS DE CONDUIRE - Mention additionnelle catégorie « B 96 »
pour conduire un ensemble > à 3 500 kg ne dépassant pas 4 250 kg (autre que cat. BE)**

Situation du demandeur

- 1) Vous êtes titulaire d'un permis de conduire de catégorie « B »
- 2) Vous avez suivi une formation spécifique de 7 heures en auto-école (l'attestation de donne pas droit à conduire)
- 3) Vous souhaitez obtenir un permis de conduire comportant la mention additionnelle 96

Pièces à fournir

- la photocopie de l'attestation de suivi de formation de 7 heures comportant le cachet de l'organisme de formation ;
- La copie du permis de conduire. L'utilisateur ne doit SURTOUT pas se déssaisir de son permis original. Il devra venir l'échanger contre le nouveau permis.
- le formulaire CERFA 02 renseigné (cocher la case « B » + la case « formations complémentaires » et accompagné d'1 photo d'identité récente
- Le CERFA 06 pour l'édition du nouveau permis accompagné d'1 photo + d'1 justificatif d'identité + d'1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (voir au dos) ;

Procédure

Transmettre les documents soit

- à la préfecture de Seine-et-Marne à Melun pour les arrondissements de Melun, Fontainebleau et Provins
- à la sous-préfecture de Meaux pour les arrondissements de Meaux et Torcy

Disponibilité du nouveau permis.

- **L'utilisateur doit venir en préfecture échanger son ancien permis contre le nouveau**
- **Il peut se renseigner sur permisdeconduire.gouv.fr ou au 0810 901 041 pour savoir où en est la fabrication de son permis. Il peut être prévenu par SMS ou courrier électronique.**
- **L'utilisateur peut connaître les délais de traitement en préfecture en se rendant sur le site internet de la préfecture, rubrique démarches administratives, permis de conduire**

Date de mise à jour	Service émetteur
AVRIL 2015	DCR - bureau de la circulation – permis de conduire 77010 MELUN CEDEX

LES PIECES JUSTIFICATIVES D'IDENTITE ET DE DOMICILE

IDENTITE	DOMICILE
<p>En cours de validité ou périmés depuis moins de deux ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte nationale d'identité française. - Passeport français. - Carte nationale d'identité ou passeport délivré par l'administration compétente de l'Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen dont le titulaire possède la nationalité. - La carte de séjour temporaire. - La carte de résident. - Le certificat de résidence algérien - La carte nationale d'identité ou le passeport suisse. <p style="text-align: center;">En cours de validité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte de séjour. - Titre de séjour spécial délivré par le ministère des affaires étrangères. - Visa long séjour valant titre de séjour validé par l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration). - Récépissé de demande de renouvellement d'un des titres de séjours listés ci-dessus. - Récépissé de demande d'asile renouvelé depuis une durée d'au moins un an et autorisant son titulaire à travailler. - Récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale remis à l'étranger auquel l'OFPRA ou la CNDA a octroyé le statut de réfugié, d'apatride ou le bénéfice de la protection subsidiaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Facture datant de moins de 3 mois de gaz, d'électricité, d'eau ou de téléphone. Privilégier la facture d etéléphone portable au nom du demandeur - Titre de propriété. - Quittance de loyer de moins de 3 mois. - Dernier avis d'imposition ou de non-imposition. <p style="text-align: center;">⇒ En cas d'hébergement chez un particulier ou chez les parents, fournir en plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lettre manuscrite certifiant que le demandeur est hébergé depuis plus de 3 mois. - Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant. - Justificatif de domicile de l'hébergeant.